

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **29 novembre 2016 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAZIONE DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-~~troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Agence locale de l'Emploi – Présentation des activités par son Président
 2. Zone de secours « NAGE » – Prise de connaissance de la modification budgétaire n°2 et fixation définitive de la dotation 2016
 3. Problématique de la prise en charge des surcoûts liés à la réforme des services de secours – Proposition de s'associer à une action en justice initiée par la Ville d'Andenne
 4. Fabriques d'églises de l'entité :
 - Approbation d'une modification budgétaire
 - Approbation de budgets 2017
 5. ASBL « Crupet 85 » – Octroi d'un subside exceptionnel
 6. Ecole libre de Courrière – Frais d'internet
 7. ASBL « APPEL » – Octroi d'un subside
 8. Adhésion au réseau mondial des « Villes, Amies des Aînés »
 9. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information
 10. Personnel communal :
 - Modification du statut pécuniaire – Valorisation des services antérieurs
 - Modification du cadre
 - Fixation des conditions de recrutement d'un attaché spécifique A1 SP – Chef des Services Techniques sous régime statutaire

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

11. CPAS :

- Approbation d'une délibération visant une modification à apporter au statut pécuniaire (valorisation des services prestés antérieurement)
- Approbation d'une délibération visant une modification du référentiel contractuel

12. Intercommunales « BEP » « BEP Expansion économique » « BEP Crématorium » « BEP Environnement » « IDEFIN » « ORES Assets » « INASEP »- Assemblées générales

13. Acquisition de matériaux de voirie « 2017 » – Marché public

14. Acquisition d'outillage « 2016 » – Marché public

15. Acquisition d'un désherbeur thermique – Marché public

16. Zone de Police « Les Arches » – Avis sur l'installation et la mise en fonction de caméras de surveillance

17. Réfection du mur sis Rue du Pourrain et sécurisation de la rue du Rendarche – Demande de renseignements

18. Réalisation d'une aire de stockage à Assesse – Demande d'informations

Huis-clos :

1. Démission d'un agent communal

2. Enseignement :

- Désignations d'enseignants – Ratification
- Désignation d'enseignants sur fonds propres – Ratification
- Reconduction d'enseignants sur fonds propres – Ratification

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX

